Envoyé en préfecture le 25/10/2024
Reçu en préfecture le 25/10/2024
Publié le
ID : 974-219740222-20240926-05_20240926-DE

EXTRAIT DE PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU JEUDI 26 SEPTEMBRE 2024

Affaire n° 05-20240926 **« Modernisation de la rue d'Italie » Approbation du plan de financement de l'opération**

NOTA /

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée dans le hall d'accueil de la mairie et mise en ligne sur le site internet de la Commune, le :

27 septembre 2024

Ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 - Nouvelles règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes des collectivités – Article L.2121-25

Date de convocation

le 20 septembre 2024

Nombre de membres

- en exercice : 49
- présents : 41
- représentés : 6
- absents : 2

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi vingt-six septembre à seize heures cinquante-quatre minutes, les membres du Conseil municipal de la commune du Tampon, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, dans la salle des délibérations, sous la présidence de Patrice Thien-Ah-Koon, Maire

Étaient présents :
Patrice Thien-Ah-Koon, Jacquet Hoarau, Laurence Mondon, Charles Emile Gonthier, Augustine Romano, Gilberte Lauret-Payet, Jean Richard Lebon, Marie Héléna Genna-Payet, Marcelin Thélis, Marie-Lise Blas, Mansour Zarif, Liliane Abmon, Sylvie Leichnig, Jean-Pierre Thérincourt, Maurice Hoarau, Marie-Claire Boyer, Jack Gence, Daniel Maunier, Henri Fontaine, Denise Boutet-Tsang-Chun-Szé, Mimose Dijoux-Rivière, Catherine Turpin, Jean-Pierre Georger, Albert Gastrin, Serge Técher, Véronique Fontaine, Serge Sautron, Jean-Philippe Smith, Eric Ah-Hot, Evelyne Robert, Noëline Domitile, Régine Blard, Doris Técher, Allan Amony, Nadège Domitile-Schneeberger, Gilles Fontaine, Josian Soubaya Soundrom, Nathalie Bassire, Gilles Henriot, Anissa Locate, Antoine Lebian

Étaient représentés :
Bernard Picardo par Patrice Thien-Ah-Koon, Dominique Gonthier par Josian Soubaya Soundrom, Sylvie Jean-Baptiste par Marie-Claire Boyer, Francemay Payet-Turpin par Daniel Maunier, Martine Corré par Sylvie Leichnig, Monique Bénard par Gilles Henriot

Étaient absents : Jean-Yves Félix, Nathalie Fontaine

Les membres présents formant la majorité de ceux en exercice, le Président ouvre la séance. Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'Assemblée procède à la nomination du Secrétaire de séance. A l'unanimité, Madame Laurence Mondon est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Envoyé en préfecture le 25/10/2024
Reçu en préfecture le 25/10/2024
Publié le
ID : 974-219740222-20240926-05_20240926-DE

Affaire n° 05-20240926 **« Modernisation de la rue d'Italie »**
Approbation du plan de financement de l'opération

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'Appel à Manifestation d'Intêret (AMI) "Infrastructures cyclistes, développement des modes doux" lancé par la Région Réunion dans son exercice 2024 au titre du programme FEDER-FSE+ 2201-2027 permettant le financement des opérations à hauteur de 85%,

Vu le rapport n° 05-20240926 présenté au Conseil municipal du jeudi 26 septembre 2024,

Considérant le projet de la commune du Tampon de moderniser la rue d'Italie et d'intégrer un mode de déplacement doux constitué de pistes cyclables doubles ou simples et de trottoirs jusqu'à la RD3, en passant par l'avenue de l'Europe,

Considérant que les aménagements permettront d'accentuer le report modal de la voiture vers les modes doux, réduisant ainsi les émissions de gaz à effet de serre liées à l'usage de la voiture thermique,

Considérant que la réponse à cet AMI participe à la réalisation des objectifs du programme de la mandature, notamment s'adapter aux changements climatiques et favoriser la sécurité des déplacements.

Considérant le montant des aménagements de cette opération estimé en phase projet à 2 174 419 € HT et décomposé de la manière suivante :
- Le lot 1 (VRD) est estimé à 2 057 007 € HT
- Le lot 2 (éclairage public) s'élève à 117 412 € HT

soit un montant total de 2 174 419 € HT,

Considérant que la Commune a décidé de solliciter cette mesure avant la date limite fixée au 30 septembre 2024,

Le Conseil municipal,
réuni le jeudi 26 septembre 2024 à l'Hôtel de Ville, le quorum étant atteint,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir débattu et délibéré

Approuve à l'unanimité,

Envoyé en préfecture le 25/10/2024
Reçu en préfecture le 25/10/2024
Publié le
ID : 974-219740222-20240926-05_20240926-DE

Article 1 l'opération **"**modernisation de la rue d'Italie**"** ainsi que son plan de financement de qui se décompose comme suit :

DESIGNATION DES DEPENSES	MONTANT HT	FEDER	COMMUNE
TRAVAUX	**2 174 419,00 €**	**1 848 256 €**	**326 163 €**

Article 2 En vertu des articles L.2122-21 et L.2122-18 du Code général des collectivités territoriales, le Maire ou un adjoint délégué par lui est habilité à signer tous les actes et pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,
Laurence Mondon, 2ème adjointe

Signé électroniquement par : Laurence MONDON
Date de signature : 24/10/2024
Qualité : 2ème Adjointe

Par délégation de fonction,
Jacquet Hoarau, 1er adjoint

Signé électroniquement par : Jacquet HOARAU
Date de signature : 25/10/2024
Qualité : Premier Adjoint au maire